



## TIR A L'ARC Lycée Schoelcher

Courriel : [clubacta972@gmail.com](mailto:clubacta972@gmail.com)  
<http://www.facebook.com/Acta972.tiralarc>  
<http://www.instagram.com/acta972>

### Les responsables

<b>Président :</b> Martial MARIE-LOUISE		dragondor_611@hotmail.com
<b>Secrétaire :</b> Gwladys GUSTO -	0696.44.74.25	gwladysgusto@gmail.com
<b>Trésorière :</b> Sandrine BOURDELLE	0696.23.44.92	bourdelle.sandrine@gmail.com
<b>Entraîneur :</b> Bernard POUSSY –	0696.25.43 55	
<b>Entraîneur :</b> Martial MARIE-LOUISE	0696.33.66.13	
<b>Encadrant fédéral :</b> Sandrine BOURDELLE	0696.23.44.92	

### Présentation

L'association Caribéenne de tir à l'arc (ACTA) a été créée en novembre 1985. Elle est le premier club de tir à l'arc à la Martinique. Depuis octobre 2023, elle est implantée sur du lycée Schoelcher un espace agréable

### Public

La section accueille **tous les archers à partir de 12 ans**. Possibilité à partir de 10 ans, (étudiée au cas par cas), avec présence obligatoire d'un parent ou d'un représentant légal à chaque cours.



### Lieux et horaires

Lycée Schoelcher, uniquement sur rendez-vous

**Initiation uniquement sur rendez-vous**

Entraînement des licenciés : Mercredi et Samedi : 14h20 – 17h00 sur deux créneaux :

**14h20 à 15h 30 pour les débutants et de 15h30 à 17h pour les confirmés**

Possibilité de s'inscrire sur plusieurs créneaux (mercredi et samedi)

Le respect des horaires est impératif pour le bon fonctionnement des cours.

### Tarif annuel

Licence Poussin	185 €
Licence Jeune -18ans	220 €
Licences adulte loisirs	245 €
Licence adulte compétition ou arc à poulies	275 €
Licence adulte non pratiquant	160 €
Découverte à partir du 1 <sup>er</sup> mars	180 €
Initiation 15 minutes le samedi sur rendez-vous	gratuite
Initiation personnalisée 1 heure	15,00 €
1 groupe de 5 personnes pour 1 heure	50,00 €
Flèche cassée	10,00 €

### Matériel

Tenue de sport et une paire de baskets, de quoi s'hydrater pendant la séance. Le club met à disposition les arcs. Les archers doivent s'équiper dès octobre d'un carquois, d'une protection et de 9 flèches. L'équipe conseillera chaque archer sur leur futur équipement. Chaque archer devrait avoir son équipement (hors arc) avant le 1<sup>er</sup> janvier.

### Conditions d'adhésion

- Fiche d'inscription de la Fédération Française de Tir à l'Arc fournie par la section et après une initiation obligatoire et validée par l'encadrement du club ;
- Être apte médicalement : un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tir à l'arc sera demandé à la première adhésion pour les adultes ou le questionnaire santé (en cas de renouvellement à la section) ;
- 1 photo d'identité obligatoire pour la 1<sup>ère</sup> licence.
- Paiement directement au club (espèces ou chèque à l'ordre de l'ACTA). Possibilité de payer en 2 fois par chèque. Pass 'Sport accepté

